

Fiche de données de sécurité

page: 1/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.07.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Version précédente: 6.0

Date / Première version: 24.03.2014

Produit: Citronellol

(ID Nr. 30035053/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Citronellol

dénomination chimique: citronellol

Numéro CAS: 106-22-9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit chimique, Produit chimique pour détergents, Produit chimique pour cosmétique et soin oral, substance aromatisante

Pour le détail des usages identifiés du produit, se référer à l'annexe de la fiche de données de sécurité.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANY

Adresse de contact:
BASF Schweiz AG
Klybeckstrasse 161
4057 Basel, SWITZERLAND

Téléphone: +41 0800 227722

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145 International emergency number: Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 07.07.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Version précédente: 6.0

Date / Première version: 24.03.2014

Produit: Citronellol

(ID Nr. 30035053/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Corr./Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam./Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1B H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux

ou du visage.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs ou aérosols.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau

et au savon.

P333 + P313 En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Date / mise à jour le: 07.07.2022 Version: 7.0 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Date / Première version: 24.03.2014

Produit: **Citronellol**

(ID Nr. 30035053/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

citronellol

Numéro CAS: 106-22-9 Eye Dam./Irrit. 2 Numéro-CE: 203-375-0 Skin Sens. 1B

H319, H315, H317

Skin Corr./Irrit. 2

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

3.2. Mélanges

Pas applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

Date / mise à jour le: 07.07.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Date / Première version: 24.03.2014

Produit: Citronellol

(ID Nr. 30035053/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: oxydes de carbone, vapeurs nocives Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser avec un matériau absorbant (p.ex. sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

Date / mise à jour le: 07.07.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Date / Première version: 24.03.2014

Produit: Citronellol

(ID Nr. 30035053/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Maintenir les récipients hermétiquement clos. Ce produit peut causer des irritations; se laver les mains après chaque manipulation.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec, conserver dans un endroit frais. Protéger de l'air.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir les scénario d'exposition dans l'annexe de la Fiche de Données de Sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

PNEC

eau douce: 0,0024 mg/l

eau de mer: 0,00024 mg/l

libération sporadique: 0,024 mg/l

station d'épuration: 580 mg/l

sédiment (eau douce): 0,0256 mg/kg

sédiment (eau de mer): 0,00256 mg/kg

sol: 0,00371 mg/kg

DNEL

travailleur:

Date / mise à jour le: 07.07.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Date / Première version: 24.03.2014

Produit: Citronellol

(ID Nr. 30035053/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 161,6 mg/m3

travailleur:

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 327,4 mg/kg

travailleur:

Exposition à court terme - effets locaux, par voie cutanée: 2,95 mg/cm2

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 47,8 mg/m3

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 196,4 mg/kg

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 13,8 mg/kg

consommateur:

Exposition à court terme - effets locaux, par voie cutanée: 2,95 mg/cm2

travailleur:

Exposition à court terme et à long terme - Effets locaux, Inhalation: 10 mg/m3

consommateur:

Exposition à court terme et à long terme - Effets locaux, Inhalation: 10 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A).

Considérer les mesures de gestion des risques telles qu'elles sont exposées dans le scénario d'exposition.

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température). Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Considérer les mesures de gestion des risques telles qu'elles sont exposées dans le scénario d'exposition.

Date / mise à jour le: 07.07.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Date / Première version: 24.03.2014

Produit: Citronellol

(ID Nr. 30035053/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Considérer les mesures de gestion des risques telles qu'elles sont exposées dans le scénario d'exposition.

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Considérer les mesures de gestion des risques telles qu'elles sont exposées dans le scénario d'exposition.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Ranger séparément les vêtements de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide
Etat physique: huileux(se)
Couleur: incolore

Odeur: doux(ce), d'huile essentielle.

Seuil olfactif:

non déterminé

Point de fusion: < -20 °C Point d'ébullition: 223,8 °C

Point d'ébullition: 223,8 °C (mesuré(e))

(1.013 hPa)

Inflammabilité: difficilement inflammable (dérivé du point d'inflammation)

Limite inférieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.

Limite supérieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et

l'étiquetage des liquides.

Point d'éclair: 107 °C (DIN 51758, coupelle fermée)

Température d'auto-inflammation: 240 °C (DIN 51794)

Décomposition thermique: Pas de décomposition lors d'un stockage ou d'une mise en oeuvre

appropriés.

Valeur du pH: env. 7

Date / mise à jour le: 07.07.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Date / Première version: 24.03.2014

Produit: Citronellol

(ID Nr. 30035053/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

Viscosité, cinématique: 13 mm2/s (OECD 114)

(20 °C)

6,34 mm2/s (OECD 114)

(40 °C)

Viscosité dynamique: 11,1 mPa.s (OECD 114)

(20 °C)

5,33 mPa.s (OECD 114)

(40 °C)

Solubilité dans l'eau:

307 mg/l

(25 °C)

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 3,41 (Directive 92/69/CEE, A.8)

(25 °C)

Pression de vapeur: 0,086 hPa (mesuré(e))

(20 °C) dynamique

Densité relative: 0,8549 (pycnomètre)

(20 °C)

Densité: 0,8549 g/cm3 (pycnomètre)

(20 °C) 0,83 g/cm³ (55 °C)

densité de vapeur relative (air): > 1 (calculé(e))

(20 °C)

Plus lourd que l'air.

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: Compte tenu de sa structure, le

produit est classé comme non

explosible.

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: Du fait de sa structure, le produit

n'est pas classé comme comburant

Corrosion des métaux

Non corrosif pour le métal.

Autres caractéristiques de sécurité

pKA:

La substance ne se dissocie pas.

Adsorption/eau - sol: KO

KOC: 70,79; Log KOC: 1,85 (calculé(e))

Tension superficielle:

Du fait de sa structure chimique, aucune activité de surface n'est

attendue.

Masse molaire: 156,27 g/mol

Date / mise à jour le: 07.07.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Date / Première version: 24.03.2014

Produit: Citronellol

(ID Nr. 30035053/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

Vitesse d'évaporation:

La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des

Non corrosif pour le métal.

métaux:

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec l'air. Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter: acides, bases

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Date / mise à jour le: 07.07.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Date / Première version: 24.03.2014

Produit: Citronellol

(ID Nr. 30035053/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

Faiblement toxique après ingestion unique. De toxicité faible par contact cutané.

Données expérimentales/calculées: DL50 rat (par voie orale): 3.450 mg/kg

DL50 lapin (par voie cutanée): 2.650 mg/kg

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritant par contact avec la peau Irritation en cas de contact avec les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: Irritant. (test de Draize)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact.

Données expérimentales/calculées:

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) souris: sensibilisant pour la peau (Ligne directrice 429 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Les résultats de plusieurs tests de mutagenèse avec des microorganismes, des cultures de cellules de mammifères, et des mammifères sont disponibles. L'ensemble des informations disponibles ne donne pas d'indication pour un effet mutagène de la substance. Ce produit n'a pas été testé intégralement. Les données ont été déduites en partie d'autres produits de structure ou composition similaire.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

N'a pas montré des effets cancérogènes dans des expériences sur l'animal. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

page: 11/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.07.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Date / Première version: 24.03.2014

Produit: Citronellol

(ID Nr. 30035053/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Les résultats ont été déterminés dans un Screeningtest (OCDE 421/422). Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le développement/tératogène. Les résultats ont été déterminés dans un Screeningtest (OCDE 421/422). Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT): D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Les informations disponibles sur le produit ne fournissent aucune indication de toxicité sur des organes cibles après exposition répétée. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

Date / mise à jour le: 07.07.2022 Version: 7.0 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Date / Première version: 24.03.2014

Produit: Citronellol

(ID Nr. 30035053/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Toxique (toxicité aiguë) pour les organismes aquatiques L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 14,66 mg/l, Leuciscus idus (DIN 38412 partie 15, statique) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 17,48 mg/l, Daphnia magna (Directive 79/831/CEE, statique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Le produit est faiblement soluble dans un milieu d'essai. Test réalisé sur une préparation aqueuse préparée à l'aide d'un solvant.

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 2,4 mg/l (taux de croissance), Scenedesmus subspicatus (DIN 38412 partie 9, statique) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Le produit est faiblement soluble dans un milieu d'essai. Test réalisé sur une préparation aqueuse préparée à l'aide d'un solvant.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE10 (30 min) 580 mg/l, Pseudomonas putida (DIN 38412 partie 27, aquatique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Effets chroniques sur poissons:

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Evaluation de la toxicité terrestre:

Pas de données disponibles.

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données sur l'élimination:

80 - 90 % DBO de la demande d'oxygène théorique (28 j) (OECD 301F; ISO 9408; 92/69/CEE, C.4-D) (aérobie, boue activée, ménagère)

Date / mise à jour le: 07.07.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Date / Première version: 24.03.2014

Produit: Citronellol

(ID Nr. 30035053/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

Evaluation de la stabilité dans l'eau:

La substance est facilement biodégradable, par conséquent, l'hydrolyse n'est pas jugée pertinente.

Information sur la stabilité dans l'eau (hydrolyse): Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: volatilité: La substance s'évapore lentement de la surface de l'eau vers l'atmosphère. Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable). Auto-classification

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

La substance n'est pas listée dans le règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Date / mise à jour le: 07.07.2022 Version: 7.0 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Date / Première version: 24.03.2014

Produit: Citronellol

(ID Nr. 30035053/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro Pas applicable

d'identification:

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour

l'environnement:

Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

Nations unies:

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

page: 15/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.07.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Date / Première version: 24.03.2014

Produit: Citronellol

(ID Nr. 30035053/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

<u>Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche</u> Non évalué

<u>Transport maritime</u> <u>Sea transport</u>

IMDG IMDG

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under réglementations de transport transport regulations Numéro ONU ou numéro Pas applicable UN number or ID Not applicable d'identification: number: Nom d'expédition des UN proper shipping Pas applicable Not applicable Nations unies: name: Classe(s) de danger pour Transport hazard Pas applicable Not applicable le transport: class(es): Groupe d'emballage: Pas applicable Packing group: Not applicable Pas applicable Environmental Not applicable Dangers pour l'environnement: hazards: Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known prendre par l'utilisateur for user

Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under réglementations de transport transport regulations Numéro ONU ou numéro UN number or ID Pas applicable Not applicable d'identification: number: Nom d'expédition des Pas applicable UN proper shipping Not applicable Nations unies: name: Classe(s) de danger pour Pas applicable Transport hazard Not applicable le transport: class(es): Groupe d'emballage: Pas applicable Packing group: Not applicable Dangers pour Pas applicable Environmental Not applicable l'environnement: hazards: Précautions particulières à Special precautions None known Aucun connu prendre par l'utilisateur for user

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Date / mise à jour le: 07.07.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Date / Première version: 24.03.2014

Produit: Citronellol

(ID Nr. 30035053/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour l'eau (§6 AwSV para.4 (Publication juridiquement contraignante de la substance au Journal fédéral)): (2) polluant considérablement l'eau. ID-No.: 1590

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

Il convient de respecter les prescriptions suisses suivantes lors de l'emploi de cette substance / préparation dans le cadre professionnel:

- Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et art. 1 let. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) réalisée

Date / mise à jour le: 07.07.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Version précédente: 6.0

Date / Première version: 24.03.2014

Produit: Citronellol

(ID Nr. 30035053/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

RUBRIQUE 16: Autres informations

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

Acute Tox. 5 (par voie orale) Acute Tox. 5 (par voie cutanée) Skin Corr./Irrit. 2 Aquatic Acute 2 Eye Dam./Irrit. 2A Skin Sens. 1B

D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur. Les mesures correspondantes de protection sur le lieu de travail doivent être respectées.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée

Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Skin Sens. sensibilisation de la peau

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

<u>Abréviations</u>

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans

page: 18/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.07.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Date / Première version: 24.03.2014

Produit: Citronellol

(ID Nr. 30035053/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

page: 19/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.07.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Date / Première version: 24.03.2014

Produit: Citronellol

(ID Nr. 30035053/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

Annexe: Scénarios d'Exposition

Sommaire

1. Utilisation dans/comme formulation

ERC2; PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8b, PROC15

2. Formulation

ERC2; PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15

- **3.** Utilisation dans les produits de nettoyage, (Utilisation dans des installations industrielles) PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13; PC35
- **4.** Utilisation dans les produits de nettoyage, (Utilisation dans des installations professionnelles) ERC8d; PROC5, PROC6, PROC8, PROC9, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC19
- **5.** Utilisation dans les produits de nettoyage, (produit de consommation) ERC8d; PROC5, PROC6, PROC8, PROC9; PC31, PC35
- **6.** Utilisation dans/en tant que produits d'assainissement de l'air, (produit de consommation) ERC8a; PC3
- **7.** Utilisation dans les produits d'hygiène corporelle, (produit de consommation) ERC8d; PC28, PC39
- **8.** Utilisations par les consommateurs ERC8d; PC8, PC9a, PC9b, PC9c, PC18; AC31, AC32, AC34, AC35, AC36

* * * * * * * * * * * * * * * *

1. Titre abrégé du scénario d'exposition

Utilisation dans/comme formulation ERC2; PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8b, PROC15

Contrôle de l'exposition et mesures de gestion des risques

* * * * * * * * * * * * * * * *

2. Titre abrégé du scénario d'exposition

Formulation

ERC2; PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications. Date / mise à jour le: 07.07.2022 Version: 7.0 Date de la version précédente: 01.03.2022 Version précédente: 6.0 Date / Première version: 24.03.2014 Produit: Citronellol (ID Nr. 30035053/SDS_GEN_CH/FR) date d'impression 15.10.2025 Contrôle de l'exposition et mesures de gestion des risques * * * * * * * * * * * * * * * * 3. Titre abrégé du scénario d'exposition Utilisation dans les produits de nettoyage, (Utilisation dans des installations industrielles) PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13; PC35 Contrôle de l'exposition et mesures de gestion des risques * * * * * * * * * * * * * * * 4. Titre abrégé du scénario d'exposition Utilisation dans les produits de nettoyage, (Utilisation dans des installations professionnelles) ERC8d; PROC5, PROC6, PROC8, PROC9, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC19 Contrôle de l'exposition et mesures de gestion des risques * * * * * * * * * * * * * * * 5. Titre abrégé du scénario d'exposition Utilisation dans les produits de nettoyage, (produit de consommation) ERC8d; PROC5, PROC6, PROC8, PROC9; PC31, PC35 Contrôle de l'exposition et mesures de gestion des risques ******

6. Titre abrégé du scénario d'exposition

Utilisation dans/en tant que produits d'assainissement de l'air, (produit de consommation) ERC8a; PC3

Contrôle de l'exposition et mesures de gestion des risques

* * * * * * * * * * * * * * *

page: 21/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.07.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 01.03.2022 Date / Première version: 24.03.2014

Produit: Citronellol

(ID Nr. 30035053/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 15.10.2025

7. Titre abrégé du scénario d'exposition

Utilisation dans les produits d'hygiène corporelle, (produit de consommation) ERC8d; PC28, PC39

Contrôle de l'exposition et mesures de gestion des risques

* * * * * * * * * * * * * * * *

8. Titre abrégé du scénario d'exposition

Utilisations par les consommateurs ERC8d; PC8, PC9a, PC9b, PC9c, PC18; AC31, AC32, AC34, AC35, AC36

Contrôle de l'exposition et mesures de gestion des risques

* * * * * * * * * * * * * * *